

**CAPSTAN COTE D'AZUR
SOPHIA-ANTIPOLIS
PÔLE FORMATION**

**Catalogue
formations 2022**



Ius Laboris France Global HR Lawyers

Capstan Avocats

Nombre d'heures dispensées
stagiaires : 1036 h

Taux de satisfaction global :
4,70/5

Nombre de stagiaires : 145

NOTRE PÔLE FORMATION

Organisme de formation depuis 2007, **CAPSTAN COTE D'AZUR** est référencé par les financeurs de la formation professionnelle sur le portail Datadock (www.data-dock.fr) et s'engage dans une **démarche continue d'amélioration de la qualité**.

Ainsi, **CAPSTAN COTE D'AZUR** met tout en œuvre pour obtenir avant la fin de l'année 2021, le certificat qualité QUALIOPi pour les formations dispensées par son pôle formation.

Les formations sont exclusivement dispensées par les avocats de **CAPSTAN COTE D'AZUR, spécialistes ou experts dans les domaines du droit social et des ressources humaines** (droit du travail, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale).

Sont consultables sur demande :

- L'organigramme du Pôle formation,
- Le règlement intérieur du Pôle formation et les mesures applicables dans le contexte sanitaire actuel,
- Le registre d'accessibilité à l'accueil du public,
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation des formations 2020.

NOS FORMATIONS EN DROIT SOCIAL

Notre Pôle formation propose des formations **dans tous les domaines du droit social** à destination des professionnels des entreprises (direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie) de tous secteurs professionnels.

Nos formations permettent de **suivre l'actualité sociale** et d'entretenir ou de développer des connaissances sur des **thèmes experts**, en lien avec les **réformes les plus récentes** et leurs répercussions opérationnelles pour les entreprises.

Les formations proposées dans cette plaquette sont déclinables en **formation intra** ou **inter-entreprises** pour un secteur ou une branche, également en formation **individuelle**. Nos formations peuvent se dérouler **en présentiel ou en distanciel**.

Dans tous nos domaines de compétence et selon les demandes spécifiques, nous pouvons élaborer **une proposition de formation et un devis adaptés**.

Nos formations favorisent les **échanges interactifs** avec les participants. Un **support pédagogique** est élaboré spécialement pour chaque formation.

Une évaluation des acquis est proposée au démarrage et à la fin de la session de formation.

Retrouvez, dans notre plaquette, toutes **nos formations pour l'année 2022**. Inscrivez vous dès maintenant en **contactant notre Pôle formation**.

Vous pouvez suivre nos événements et les dernières actualités sur notre site internet www.capstan.fr, l'application Capstan News et sur LinkedIn.

Caroline BLANCHARD-CREGO
Directrice Pôle Formation
Réfèrent pédagogique
Réfèrent handicap

Nathalie LESAGE
Responsable Pôle Formation
Réfèrent administratif
Réfèrent handicap

1. ATELIERS PRATIQUES DU CABINET 2022

FORMATIONS EN PRESENTIEL ET DISTANCIEL

Public : Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie

Prérequis : aucun

Objectifs généraux :

Les ateliers pratiques doivent permettre sur des thématiques précises en droit du travail comme en droit de la sécurité sociale :

- D'acquérir et/ou développer les connaissances techniques essentielles afin de sécuriser la gestion sociale dans l'entreprise dans un domaine spécifique pouvant toucher aussi bien aux relations individuelles que collectives,
- D'identifier les solutions les plus opportunes à mettre en œuvre pour l'entreprise,

Contenu, objectifs propres à chaque atelier, méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation : voir programme détaillé ci-après (pages suivantes),

Dates 2022 : mardi 22 février – mardi 5 avril - jeudi 12 mai – jeudi 7 juillet – jeudi 13 octobre – jeudi 17 novembre (sessions ouvertes à partir de 4 participants minimum)

Durée de l'atelier pratique : 4 heures en présentiel et distanciel (connexion 10 minutes avant le démarrage)

Lieu : Locaux du Cabinet CAPSTAN COTE D'AZUR– Le Carat – Les Bouillides – 200 Rue du Vallon – 06560 Sophia Antipolis – 2^{ème} étage

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et pour toute situation individuelle spécifique qui nécessiterait une adaptation de la formation, étude de la faisabilité de la formation et accueil adapté sur demande préalable.

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX ATELIERS PRATIQUES

1 BULLETIN PAR ATELIER PRATIQUE

VOTRE CHOIX :

PRESENTIEL

DISTANCIEL

(A retourner au Pôle formation : sophia-antipolis@capstan.fr)

Société – Association (Raison Sociale) :

Représentée par :

en sa qualité de

Adresse

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Personne à contacter dans l'entreprise (correspondant formation) :

Organisme collecteur (OPCO) ou autre organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de l'entreprise) :

Téléphone :

Email :

Inscription prise au bénéfice de :

Nom, Prénom : Fonction Email@.....

Nom, Prénom : Fonction Email@.....

Nom, Prénom : Fonction Email@.....

Pour toute situation individuelle spécifique, contactez notre Pôle formation, nous faciliterons et adapterons votre participation

Précisez l'intitulé et la date de l'Atelier auquel vous souhaitez vous inscrire :

TITRE DE L'ATELIER PRATIQUE : _____

DATE DE L'ATELIER PRATIQUE : _____

CAPSTAN COTE D'AZUR traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation, Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeur des formations. Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : sophia-antipolis@capstan.fr. Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Coût de la formation de 4 heures par personne et par atelier, représentant la totalité des droits d'inscription :

450 euros HT, soit 540 euros TTC, TVA 20% Règlement à l'ordre de CAPSTAN COTE D'AZUR par chèque ou virement

La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux conditions générales de vente et au règlement intérieur

Fait à

le

Cachet

signature

Organisme de formation

Numéro de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la Région Provence Alpes Côte d'Azur **93.06.06305.06**
DATADOCK : ID 0019680

PROGRAMME DES ATELIERS PRATIQUES 2022

Dates	Thèmes	Objectifs pédagogiques	Contenu
<p>22 FEVRIER 2022</p> <p>Horaire : de 9h à 13h</p> <p>4 heures de formation</p>	<p>LA GESTION DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE 50 SALARIES ET PLUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les règles essentielles d'organisation et de fonctionnement du CSE ▪ Cerner les attributions du CSE : domaines de compétences, informations et consultations, attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail ▪ Connaître les critères permettant d'identifier les projets de l'entreprise nécessitant la consultation du CSE ▪ Identifier les moyens dont dispose le CSE ▪ Identifier les risques de délit d'entrave 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les rôles de chacun au sein du CSE ? ▪ Quel est le contenu d'un règlement intérieur du CSE ? ▪ Quelles commissions mettre en place ? ▪ Comment gérer les heures de délégation des élus ? ▪ Quel droit à la formation pour les élus ? ▪ Comment sont déterminés et utilisés les budgets du CSE (fonctionnement et œuvres sociales) ? ▪ Quels experts pour quelles missions ? ▪ Quand et comment réunir le CSE ? ▪ Quelles attributions spécifiques du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés ? ▪ Dans quels cas et comment consulter le CSE ? ▪ Comment faire face à l'exercice du droit d'alerte par le CSE ?
<p>5 AVRIL 2022</p> <p>Horaire : de 9h à 13h</p> <p>4 heures de formation</p>	<p>SAVOIR MENER LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les points clés de négociation d'un protocole d'accord préélectoral • Connaître les règles visant à une représentation équilibrée des hommes et des femmes • Identifier les points de contrôle du bon déroulement des élections • Connaître les étapes du processus de dépouillement • Identifier l'impact des élections sur la négociation collective dans l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment définir le cadre de l'élection (entreprise, établissement, UES) ? • Quels pièges éviter dans la détermination des effectifs ? • Comment réaliser un calendrier de processus électoral ? • Quels sont les points à négocier dans un protocole d'accord préélectoral ? • Comment mettre en place un vote par correspondance ou un vote électronique ? • Comment déterminer le résultat des élections et son impact sur la négociation collective dans l'entreprise ? • A quels types de contentieux une entreprise peut être confrontée en matière électorale ?
<p>12 MAI 2022</p> <p>Horaire : de 9h à 13h</p> <p>4 heures de formation</p>	<p>LE CDD : OPPORTUNITES ET PIEGES A EVITER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les cas de recours au CDD ▪ Identifier les autres conditions de validité pour savoir rédiger un CDD et éviter les risques de requalification ▪ S'appropriier le cadre juridique de la rupture anticipée de CDD ▪ Connaître les règles de succession et de renouvellement des CDD ▪ Cerner les risques encourus en cas de CDD non conforme aux dispositions légales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quels cas recourir au CDD ? ▪ Quelles clauses contractuelles obligatoires ? ▪ Quel terme retenir ? ▪ Quelles possibilités de rupture anticipée du CDD ? ▪ A quelles règles doit répondre la succession de CDD ? ▪ Comment renouveler un CDD ? ▪ Quel statut du personnel en CDD ? ▪ Quelles sont les conséquences d'une requalification en CDI ?

Organisme de formation

Numéro de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur **93.06.06305.06**
DATADOCK : ID 0019680

PROGRAMME DES ATELIERS PRATIQUES 2022

Dates	Thèmes	Objectifs pédagogiques	Contenu
<p>7 JUILLET 2022</p> <p>Horaire : de 9h à 13h</p> <p>4 heures de formation</p>	<p>L'ETAT DE SANTE DU SALARIE EN 3 QUESTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les différentes notions-clés de maladie, accident du travail, inaptitude pour adopter les bons réflexes et assurer une gestion adaptée ▪ Connaître les droits et devoirs des salariés et des employeurs durant la suspension du contrat de travail pour cause de maladie ou d'accident du travail pour éviter les écueils et limiter les risques de contentieux ▪ Identifier les possibilités de rupture du contrat de travail des salariés en maladie ▪ Connaître les différentes étapes de la procédure d'inaptitude au travail et cerner l'étendue de l'obligation de reclassement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels moyens d'action face à une longue absence pour maladie ? ▪ Comment gérer une déclaration d'inaptitude ? ▪ Comment faire face à-un accident du travail ?
<p>13 OCTOBRE 2022</p> <p>Horaire : de 9h à 13h</p> <p>4 heures de formation</p>	<p>SAVOIR EXERCER LE POUVOIR DISCIPLINAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître les comportements d'un salarié qui peuvent faire l'objet d'une sanction disciplinaire ▪ Faire la distinction entre un motif disciplinaire et un motif non disciplinaire et connaître l'intérêt de cette distinction ▪ Connaître les différentes étapes de la procédure de sanction disciplinaire pour les mettre en œuvre de manière autonome 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les comportements fautifs éligibles à une sanction disciplinaire ? ▪ Comment doit être décompté le délai de prescription des faits fautifs ? ▪ Comment doit se dérouler un entretien préalable à sanction ? ▪ Comment choisir la sanction à notifier ? ▪ Comment motiver une sanction disciplinaire ? ▪ Quelles sont les sanctions encourues par l'entreprise en cas de sanctions irrégulières ?
<p>17 NOVEMBRE 2022</p> <p>Horaire : de 9h à 13h</p> <p>4 heures de formation</p>	<p>LA GESTION DES RISQUES MANAGERIAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les comportements susceptibles de constituer des situations de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'inégalité de traitement, d'agissement sexiste ▪ S'approprier les procédures nécessaires à mettre en œuvre lorsque de telles situations sont révélées ▪ Connaître les différentes solutions et pratiques permettant d'anticiper et ainsi éviter ce type de situation à risques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les principaux risques managériaux et comment les identifier ? ▪ Qu'encourt l'entreprise en cas de situation avérée de harcèlement ? ▪ Comment mener une enquête suite à la plainte d'un salarié ? ▪ Quelles suites données à une enquête interne ? ▪ Quelles spécificités de la procédure d'alerte ? ▪ Quelles actions mettre en place dans l'entreprise pour prévenir les situations de harcèlement ? ▪ Comment éviter une situation discriminante à l'embauche ou en entretien d'évaluation ?

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation :

Quizz, auto-évaluation et tests d'évaluation
Apports théoriques et méthodologiques

Echanges interactifs

Support pédagogique remis à chaque participant
Certificat de réalisation

Modalités pratiques :

Formation en présentiel :

Locaux du Cabinet CAPSTAN – Le Carat – Les Bouillides – 200 Rue du Vallon – 06560 Sophia Antipolis

Formation en distanciel :

Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.
Lien d'invitation envoyé la veille de la session

Organisme de formation

Numéro de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur **93.06.06305.06**

DATADOCK : ID 0019680

2. LE CYCLE D'ACTUALITE 2022 FORMATION EN PRESENTIEL

(Contactez le pôle formation pour toute inscription en cours de cycle)

Publics : Toutes entreprises – Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie

Prérequis : Aucun

Objectifs : Dans le cadre d'un rendez-vous trimestriel :

- Identifier les conséquences juridiques pour l'entreprise de l'actualité sociale,
- Connaître les incidences pratiques pour l'entreprise des évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles et conventionnelles pour être capable d'optimiser et de sécuriser la gestion sociale,
- Se constituer une boîte à outils indispensable à une veille juridique opérationnelle en matière sociale, à travers notamment des échanges de bonnes pratiques avec les autres participants et le formateur, expert en droit social.

Contenu : Présentation des dernières évolutions de l'actualité sociale, analyse de l'actualité légale et jurisprudentielle du trimestre écoulé, conséquences pratiques et directes pour l'entreprise.

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation :

Quizz, auto-évaluation et tests d'évaluation

Support pédagogique remis à chaque participant

Apports théoriques et méthodologiques

Certificat de réalisation

Echanges interactifs

Dates : jeudi 10 mars 2022 – jeudi 2 juin 2022 – jeudi 8 septembre 2022 – jeudi 8 décembre 2022

Horaires : de 9 heures (début de formation) à 17 heures (fin de formation) – accueil des participants à partir de 8h45

Durée de la formation : sessions en journées, 28 heures de formation en présentiel (en fonction de l'évolution sanitaire)

Lieu : Mouratoglou Hôtel – 3550 Route des Dolines – 06410 Biot Sophia Antipolis –

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et pour toute situation individuelle spécifique qui nécessiterait une adaptation de la formation, étude de la faisabilité de la formation et accueil adapté sur demande préalable.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CYCLE D'ACTUALITE

4 sessions de 7 heures :

Les jeudis 10 mars, 2 juin, 8 septembre et 8 décembre 2022

(A retourner au Pôle Formation : sophia-antipolis@capstan.fr)

Société – Association (Raison Sociale) :

Représentée par :

en sa qualité de

Adresse

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Personne à contacter dans l'entreprise (correspondant formation) :

Organisme collecteur (OPCO) ou autre organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de l'entreprise) :

Téléphone :

Email :

Inscription prise au bénéfice de :

Nom, Prénom :Fonction..... Email@.....

Nom, Prénom :Fonction..... Email@.....

Nom, Prénom :Fonction..... Email@.....

Pour toute situation individuelle spécifique, contactez notre Pôle formation, nous faciliterons et adapterons votre participation

CAPSTAN COTE D'AZUR traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation, Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeur des formations. Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : sophia-antipolis@capstan.fr.

Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Coût de la formation par personne pour les quatre sessions (28 heures de formation) représentant la totalité des droits d'inscription : 2.400 euros HT, soit 2.880 TTC, TVA 20%

Règlement à l'ordre de CAPSTAN COTE D'AZUR par chèque ou virement

La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux conditions générales de vente. L'inscription au Cycle d'Actualité est forfaitaire pour 2022.

Fait à
signature

le

Cachet

Organisme de formation

Numéro de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la Région Provence Alpes Côte d'Azur 93.06.06305.06

DATADOCK : ID 0019680



Ius Laboris France Global HR Lawyers

Capstan Avocats

3. LE CYCLE D'ACTUALITE DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL 2022

FORMATION EN PRESENTIEL

(Contactez le Pôle formation pour toute inscription en cours de cycle)

Publics : Associations, Entreprises et Etablissements du secteur sanitaire, social et médico social – Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie – Directeur(rice), DRH, RRH, toute personne en charge de la gestion du personnel

Prérequis : Aucun

Objectifs : Dans le cadre de 5 rencontres :

- Identifier les conséquences juridiques pour l'entreprise de l'actualité sociale, dont celle spécifique au secteur sanitaire, médico-social,
- Connaître les incidences pratiques pour l'entreprise des évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles et conventionnelles (conventions et accords collectifs applicables spécifiquement dans le secteur) pour être capable d'optimiser et de sécuriser la gestion sociale,
- Se constituer une boîte à outils indispensable à une veille juridique opérationnelle en matière sociale, à travers notamment des échanges de bonnes pratiques avec les autres participants et le formateur, expert en droit social.

Contenu : Présentation des dernières évolutions de l'actualité sociale, analyse de l'actualité légale, jurisprudentielle et conventionnelle du trimestre écoulé, conséquences pratiques et directes pour l'entreprise.

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation :

Quizz, auto-évaluation et tests d'évaluation

Support pédagogique remis à chaque participant

Apports théoriques et méthodologiques

Certificat de réalisation

Echanges interactifs

Dates : jeudi 3 février 2022 – jeudi 7 avril 2022 – jeudi 16 juin 2022 – jeudi 22 septembre 2022 (demi-journées) – jeudi 24 novembre 2022 (journée)

Horaires : pour les demi-journées de 9 heures (début de formation) à 13 heures (fin de formation) et pour la journée de 9 heures (début de formation) à 18 heures (fin de formation) – accueil des participants à partir de 8h45

Durée de la formation : sessions en demi-journées, 24 heures de formation en présentiel (en fonction de l'évolution sanitaire)

Lieu : Hôtel Mercure – Rue Albert Caquot – 06560 Sophia Antipolis - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et pour toute situation individuelle spécifique qui nécessiterait une adaptation de la formation, étude de la faisabilité de la formation et accueil adapté sur demande préalable.

BULLETIN D'INSCRIPTION

CYCLE D'ACTUALITE DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

4 sessions de 4 heures et 1 session de 8 heures :

Les jeudis 3 février, 7 avril, 16 juin, 22 septembre (demi-journées) et 24 novembre 2022 (journée)

(A retourner au Pôle Formation : sophia-antipolis@capstan.fr)

Société – Association (Raison Sociale) :

Représentée par :

en sa qualité de

Adresse

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Personne à contacter dans l'entreprise (correspondant formation) :

Organisme collecteur (OPCO) ou autre organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de l'entreprise) :

Téléphone :

Email :

Inscription prise au bénéfice de :

Nom, Prénom : Fonction Email@.....

Nom, Prénom : Fonction Email@.....

Nom, Prénom : Fonction Email@.....

Pour toute situation individuelle spécifique, contactez notre Pôle formation, nous faciliterons et adapterons votre participation

CAPSTAN COTE D'AZUR traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation, Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeur des formations. Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : sophia-antipolis@capstan.fr. Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Coût de la formation par personne pour les cinq sessions (24 heures de formation) représentant la totalité des droits d'inscription : 2.400 euros HT, soit 2.880 TTC, TVA 20%

Règlement à l'ordre de CAPSTAN COTE D'AZUR par chèque ou virement

La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux conditions générales de vente. L'inscription au Cycle d'Actualité du Secteur Sanitaire et Social est forfaitaire pour 2022.

Fait à
signature

le Cachet

Organisme de formation

Numéro de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la Région Provence Alpes Côte d'Azur 93.06.06305.06
DATADOCK : ID 0019680

MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

EN PRESENTIEL

Accès Cabinet CAPSTAN COTE D'AZUR :



Adresse : Le Carat – Les Bouillides – 200 Rue du Vallon

06560 Sophia Antipolis

Bus : 20, 22, A, LR230, LR232

En voiture : autoroute A8 sortie 44



Accès aux Hôtels :

Mouratoglou



Adresse : 3550 Route des Dolines

06410 Biot Sophia Antipolis

Bus : 20, 22, A, LR230, LR232

En voiture : autoroute A8 sortie 44



Mercurie

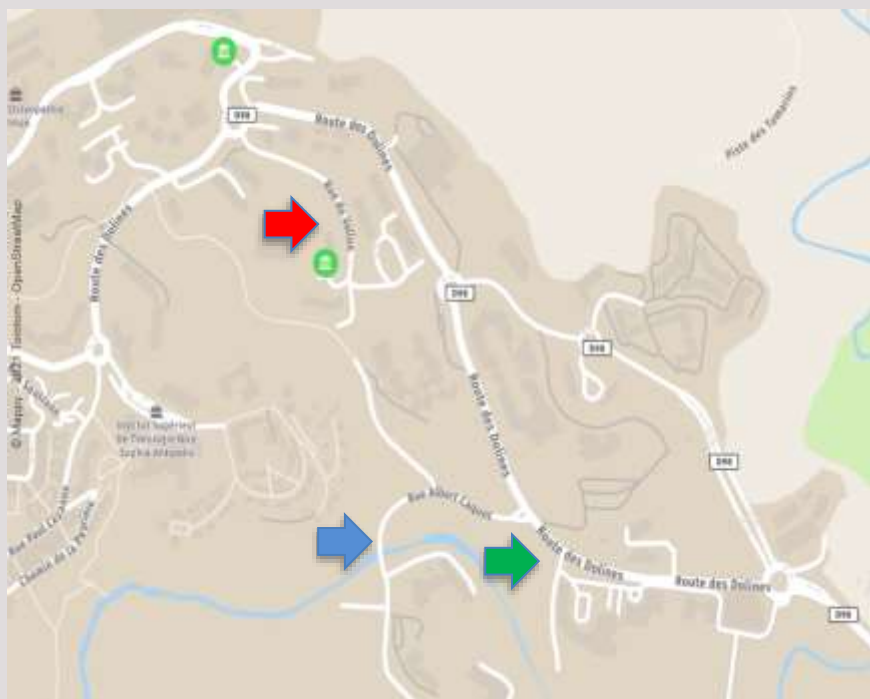


Adresse : Rue Albert Caquot

06560 Sophia Antipolis

Bus : 20, 22, A, LR230, LR232

En voiture : autoroute A8 sortie 44



Accessibilité: pour toute situation individuelle spécifique qui nécessiterait une adaptation de la formation, étude de la faisabilité de la formation et accueil adapté sur demande préalable.

N'hésitez pas à contacter notre Pôle formation, nous faciliterons votre participation (sophia-antipolis@capstan.fr).

MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

EN DISTANCIEL

En 2022, nous vous offrons le choix de suivre nos formations en distanciel ou en présentiel (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire).

Pour suivre une formation à distance, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

- Une convocation est adressée la veille de la session avec toutes les informations nécessaires pour rejoindre la formation. Il est recommandé de se connecter 10 minutes avant l'ouverture de la formation, à partir du lien d'invitation envoyé,
- Des temps d'échanges participatifs et interactifs sont organisés (via la messagerie ou à l'aide du microphone),
- Un support pédagogique, élaboré spécialement pour la formation, est transmis au participant après la formation,
- Un attestation de présence et un certificat de réalisation sont édités, mentionnant la participation et les horaires de connexion.

Quelques conseils pratiques pour suivre une formation à distance en toute sérénité :

- se réserver un espace dans un endroit calme,
- se consacrer uniquement à la formation,
- se déconnecter de la messagerie électronique,
- mettre son téléphone en mode silencieux,
- désactiver le microphone pour éviter les interférences sonore,

Pour toute question, contactez notre Pôle formation (sophia-antipolis@capstan.fr).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Inscription

L'inscription est effectuée par courriel ou par courrier postal en renvoyant le bulletin d'inscription ou la proposition de formation, dûment rempli et signé. En cas de fermeture du Pôle Formation, le bulletin d'inscription est renvoyé avec acceptation par tout moyen,

Une confirmation d'inscription est adressée par courriel (à la demande, par courrier postal).

L'inscription à une formation constituée de plusieurs sessions est prise pour l'année entière.

En cas de financement par un organisme collecteur ou de facturation à un organisme payeur extérieur, le bulletin d'inscription doit préciser le nom et l'adresse de l'organisme.

Formation sur mesure

Les demandes de formation sur mesure donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation et d'un devis adaptés (dans un délai de 15 jours suivant la demande), étant précisé que l'entrée en formation est en moyenne de 30 jours à compter du retour du devis signé.

Convention de formation

Une convention de formation est adressée au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription, par courriel (à la demande, par courrier postal).

Le bulletin d'inscription doit préciser, le cas échéant, le nom et l'adresse de l'organisme collecteur ou de l'organisme payeur extérieur auxquels doit être envoyée la convention de formation.

En l'absence d'indication lors de l'inscription, la convention de formation est établie au nom de l'entreprise responsable de l'inscription.

Un exemplaire de la convention de formation doit être retourné, dûment signé par l'entreprise, par courriel ou par courrier postal, à l'adresse suivante :

CAPSTAN COTE D'AZUR – PÔLE FORMATION
Le Carat – Les Bouillides – 200 Rue du Vallon – 06560 Sophia Antipolis
sophia-antipolis@capstan.fr

Convocation

Sauf circonstances exceptionnelles, au plus tard une semaine avant le démarrage de la formation, ou de la session, une convocation précisant la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires de la formation est adressée par courriel au participant.

Pour les formations à distance, un lien d'invitation est envoyé la veille de la session.

Annulation ou report du fait de l'organisme de formation

CAPSTAN COTE D'AZUR se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, ou une session, lorsque les conditions de réalisation ne sont pas réunies (4 participants minimum). Le participant inscrit, ainsi que le correspondant formation désigné lors de l'inscription, sont informés de l'annulation ou du report de la formation ou de la session, au plus tard 10 jours (sauf circonstances exceptionnelles) avant la date initialement fixée, par courriel et par téléphone.

Aucune indemnité n'est due du fait de l'annulation ou du report de la formation ou de la session de formation.

Toute formation commencée est due en totalité.

Annulation du fait du participant ou de l'entreprise responsable de l'inscription :

L'annulation d'inscription à l'initiative du participant ou de l'entreprise responsable de l'inscription doit être effectuée au moins 5 jours avant le début de la formation ou de la 1ère session de formation, par courriel ou courrier postal à l'adresse suivante :

CAPSTAN COTE D'AZUR – PÔLE FORMATION
Le Carat – Les Bouillides – 200 Rue du Vallon – 06560 Sophia Antipolis
sophia-antipolis@capstan.fr
Tél : + 33(0)4 92 38 87 87

L'annulation de l'inscription au moins 5 jours avant le début de la formation ou de la 1ère session de formation du Cycle d'Actualité n'entraîne aucune facturation. À défaut, la totalité du coût de la formation (non imputable sur le budget formation de l'entreprise inscrite) est facturée et la personne inscrite se verra adresser le support de la formation à laquelle elle n'aura pas participé.

Toute inscription au Cycle d'Actualité est définitive et toute annulation fera l'objet d'une proposition d'alternatives. Notamment, lorsqu'un participant est dans l'impossibilité d'assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un participant de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par courriel ou courrier postal à CAPSTAN COTE D'AZUR – PÔLE FORMATION.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Règlement – facturation

A l'issue de la formation, ou de la session, une facture est adressée à l'entreprise (au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription) ou à l'organisme collecteur ou à l'organisme payeur extérieur désigné lors de l'inscription. Le bulletin d'inscription doit préciser le nom et l'adresse de l'organisme.

En cas de financement par un organisme collecteur, il appartient au participant inscrit, ou à l'entreprise responsable de l'inscription, de transmettre l'attestation de prise en charge par courriel ou par courrier postal à CAPSTAN COTE D'AZUR.

En cas de facturation à un organisme payeur extérieur, il appartient au participant inscrit, ou à l'entreprise responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments nécessaires à la facturation.

En l'absence d'indication spécifique lors de l'inscription, concernant le financement et/ou la facturation de la formation, CAPSTAN COTE D'AZUR procède à la facturation de l'entreprise responsable de l'inscription.

Les factures émises par CAPSTAN COTE D'AZUR sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire ou par chèque.

Les prix sont indiqués en euros hors taxes, le client s'engageant à payer les taxes en vigueur au moment de la facturation. Toute formation ou session suivie partiellement est due dans sa totalité.

Certificat de réalisation de formation

A l'issue de chaque formation, un certificat de réalisation de formation est édité et adressé au participant avec la facture correspondante.

Propriété intellectuelle

Les dossiers et supports pédagogiques, en version papier et/ou numérique, sont protégés en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation disposent d'un droit d'utilisation personnel et incessible des dossiers et supports pédagogiques distribués lors de la formation, limité à la consultation et à l'impression pour son usage exclusif.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas reproduire totalement ou partiellement, modifier, altérer ou rediffuser ces dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de CAPSTAN COTE D'AZUR.

Droit à l'image : le participant s'il le souhaite peut se connecter sans activer le mode « visio ».

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas transférer, revendre, échanger ou mettre à disposition de tiers les dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de CAPSTAN COTE D'AZUR.

Protection des données à caractère personnel

CAPSTAN COTE D'AZUR traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation.

Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeur des formations.

Les données concernées sont notamment les nom, prénoms, coordonnées professionnelles, fonction ou niveau des participants. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus. Les destinataires de ces données sont les avocats, les services administratifs, de comptabilité et de facturation du cabinet CAPSTAN COTE D'AZUR ayant les droits d'accès nécessaires, ainsi que les OPCO et les organismes payeurs désignés lors de l'inscription à la formation.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : sophia-antipolis@capstan.fr. Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les participants sont couverts par la responsabilité civile de leur entreprise.

Réclamations, contestation et litige

Pour toute réclamation ou plainte, il est fait élection de domicile à : CAPSTAN COTE D'AZUR – PÔLE FORMATION - Le Carat – Les Bouillides – 200 Rue du Vallon – 06560 Sophia Antipolis sophia-antipolis@capstan.fr – tel: 0492388787

Après accusé de réception de la réclamation par écrit, la décision du Pôle de formation sera notifiée dans un délai de 30 jours.

En cas de contestation ou de différend persistant relatif à la convention de formation, une solution amiable est recherchée, au besoin en recourant au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du barreau de Grasse.

Pour nous contacter :

CAPSTAN COTE D'AZUR – PÔLE FORMATION

Le Carat – Les Bouillides – 200 Rue du Vallon – 06560 Sophia Antipolis

Tél : + 33(0)4 92 38 87 87

sophia-antipolis@capstan.fr

Caroline BLANCHARD-CREGO

Directrice Pôle Formation

Nathalie LESAGE

Responsable Administrative Pôle Formation

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

Retrouvez toute l'actualité du droit du travail sur notre appli **CAPSTAN News** sur [App Store](#) et [Google Play](#)

www.capstan.fr

